DGA Solidarités et Citoyenneté
Service Egalité

RAPPORT ANNUEL 2023

Commission Communale pour l'Accessibilité

saintnazaire.fr

SOMMAIRE

Table des matières

Sommaire 2
Préambule 3
1/ CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP 4
1.1 Temps forts annuels 4
1.2 Mise en valeur de la Charte « Ville handicaps » 6
1.3 Inclure des actions handicap dans la programmation grand public 6
1.4 Sensibilisation du public aux handicaps 8
2/ CONSTRUIRE ENSEMBLE LA VILLE INCLUSIVE 10
2.1 L'accès à la vie municipale, culturelle et associative 10
2.2 Inciter à la mise en place du Facile à Lire Facile à Comprendre 12
2.3 Rendre les agents de la collectivité « handi-accueillants » 12
2.4 De nouvelles ressources pour la Petite enfance : 12
2.5 Faciliter l'inclusion dans les clubs sportifs 12
2.6 Poursuivre l'engagement de Saint-Nazaire d'être un territoire innovant et d'expériences dans l'accueil des personnes avec autisme 14
2.7 L'accueil des enfants lors des différents temps éducatifs 15
2.8 L'habitat inclusif et évolutif 17
2.9 Une place à part entière dans l'emploi 18
2.10 Poursuivre l'ouverture des appels d'offres des marchés publics 20
3/ FAIRE LA VILLE ACCESSIBLE 21
3.1 Conforter le rôle de la Commission Accessibilité des ERP 21
3.2 Rendre les établissements recevant du public et les cheminements accessibles ..22
3.3 Mise à jour du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics ..23
3.4 Mise en accessibilité de la voirie et stationnement PMR sur l'espace public.....23
3.5 Continuer de mener une concertation élargie avec les représentants du handicap sur les grands projets urbains 24

EDITO

À Saint-Nazaire, nous agissons tant dans l'ensemble de nos politiques publiques que dans le fonctionnement même de la collectivité pour une égalité réelle, vécue.
C'est une façon de garantir la dignité individuelle et en même temps rendre la vie plus facile et plus simple, pour toutes et tous, tous les jours. C'est l'essence même de l'accessibilité universelle.
Faciliter les parcours de vie, c'est prendre en compte toutes les formes de handicap, le plus largement possible (handicap moteur, visuel, auditif, cognitif...). Il reste évidemment du travail à faire ! Et sur ces sujets, nous savons pouvoir compter sur l'engagement, la vigilance, la pédagogie des membres de la CCA (Commission Communale pour l'Accessibilité), qui nous accompagnent et nous apportent leur regard, indispensable, d'experts du quotidien.

Lydie Mahé
Adjointe au Maire déléguée aux politiques d'inclusions

PREAMBULE

Les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité, instaurées par la loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposent aux communes et intercommunalités de 5 000 habitants et plus, d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité.

A Saint-Nazaire, ce rapport annuel s'appuie sur l'avancement des actions mises en place dans le cadre d'une stratégie « handicap, inclusion et accessibilité », votée lors du conseil municipal du 17 mai 2019. Celle-ci a été élaborée en concertation avec les directions et services de la Ville et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Les 3 grands axes qui déclinent cette volonté d'agir sont les suivants :

- ✓ **Changer le regard**
- ✓ **Construire ensemble la ville inclusive**
- ✓ **Faire la ville accessible**

Ainsi que nous le verrons dans le rapport, les 25 actions portées par la municipalité, mais aussi par le fort tissu associatif nazairien, au sein de ces 3 axes ont été poursuivies au cours de l'année 2023 pour une ville plus inclusive, plus accessible.

1/ CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

A1	Faire connaître le handicap sous toutes ses formes en **programmant un temps fort annuel**.
A2	**Mettre en œuvre une Charte Ville Handicaps revitalisée** avec des nouveaux signataires sur un projet revisité à faire vivre sur la durée avec un suivi programmé.
A3	**Inclure des actions handicap dans la programmation et les dispositifs grand public qui font la vie de la cité.**
A4	**Sensibiliser le public au handicap par des animations diverses d'inclusion.**
A5	**Valoriser la réussite** individuelle des personnes en situation de handicap.

1.1 Temps forts annuels

- Parmi les temps forts soutenus par la Ville : **le festival Handiclap**

Il s'agit de la 36ème édition à laquelle la Ville de Saint-Nazaire s'est associée pour la 4ème année. Comme lors des éditions précédentes, l'objectif est d'avoir une programmation artistique de qualité mettant en avant la thématique de la différence, avec cette année :

- Un spectacle « A cœur vaillants ». Initié par des éducatrices de l'ITEP Jeunesse et avenir, avec les structures de la Maison de Quartier Avalix, l'ITEP Marie Moreau et Linkiia, c'est l'aboutissement d'ateliers de théâtre et danse hip-hop qui se sont déroulés sur plusieurs semaines et a réuni une trentaine d'acteurs, jeunes et adultes, incluant des partenaires du médico-social et du spectacle vivant. Le spectacle était gratuit, ouvert à tous et le public fut nombreux.

Ce projet a été subventionné à hauteur de 2 000 €, avec également une mise à disposition gratuite de l'Alvéole 12.

- Une exposition du 20 au 30 mars 2023 à Agora "Réciprocité-L'APAJH en images".
- Et un ciné-débat autour du film « A bras le corps », au cinéma Jacques Tati, en présence de David Martineau.

- Soutien de la manifestation de l'APF France handicap « La fête du sourire / ça roule pour tous » organisée le 18 juin 2023 (subvention de 2 300 €).

1.2 Mise en valeur de la Charte « Ville handicaps »

Après le renouvellement de la Charte Ville Handicaps en décembre 2022, des représentants de la Ville ont été invités à participer à une table ronde « Vivre et contribuer au changement » : des acteurs du droit commun s'engagent pour une société inclusive » du CREAI (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité). La Charte a ainsi pu être présentée dans le cadre des journées de formation des professionnels des structures médico-sociales pour enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap des régions Bretagne et Pays de la Loire au Centre de Congrès de La Baule en mai 2023.

1.3 Inclure des actions handicap dans la programmation grand public

Au Grand Café (Centre d'art contemporain)

Le centre d'art propose des formats de médiation de ses projets adaptés pour des publics en situation de handicap. Cela passe par la programmation sur chaque exposition d'une visite en Langues des Signes Française (LSF), mais aussi par des visites adaptées aux publics des structures médico-social.

- ✓ En 2023, trois visites LSF ont été proposées autour des expositions. Public touché par cette action : 3 participants (25 participants en 2022). Un bilan a été programmé afin d'ajuster en 2024 les créneaux proposés.

- ✓ Visites adaptées « Dans les murs » : 10 visites avec 73 participants (CATTP La Touline, Foyer Gabriel Faure, APEI Ouest, SAVS Marie Moreau, IME Lucien Desmonts).

- ✓ Visites adaptées « Hors les murs » : 2 visites avec 16 participants (les œuvres pérennes - CATTP La Touline). Et 3 ateliers pratiques avec 19 participants (l'œuvre à la bibliothèque de plage - CATTP La Touline et APEI Ouest).

Dans la programmation sportive

Saint-Nazaire a accueilli le championnat de France de natation handisport les 9 et 10 décembre 2023. Organisé par le club Handi'nat région nazairienne qui fêtait ses 50 ans, en lien avec le comité régional Handisport des Pays de la Loire et le comité départemental handisport de Loire Atlantique, à 9 mois des Jeux paralympiques de Paris 2024, cette compétition nationale faisait partie des épreuves de sélection.

Par ailleurs, une attention particulière à l'accueil des publics en situation de handicap a été portée à l'occasion d'évènements sportifs majeurs tels que :
- Les matchs professionnels du SNVBA,
- La journée Mondiale de l'Olympisme,
- Le match amical de football Nantes – Laval,
- Le match amical de basket (Pro B) Nantes – La Rochelle.

La direction des sports est également intervenue dans le soutien à l'organisation de manifestations sportives pour tous, avec :
- Une journée d'initiation au basket fauteuil (ABCN)
- Un rallye sportif en direction d'un public sourd (Presqu'Ile Rencont' Sourds)
- Organisation du forum Cap Emploi à travers une journée de recrutement par le sport en direction de publics ayant une reconnaissance de la MDPH (SNHB).
- Don d'un hippocampe (fauteuil polyvalent adapté à la pratique handisport en extérieur) permettant son utilisation lors de compétitions (EAC).

Féeries 2023

Lors des Féeries, un accès PMR était prévu aux abords de la patinoire, et une session adaptée a été organisée pour les enfants de l'UEMA (unité enseignement en maternelle autisme) avec leurs familles (accueil en dehors des horaires grand public et réduction des stimuli visuels et auditifs pour adapter l'environnement aux enfants accueillis).

Et suite à la sollicitation du service évènementiel par une animatrice de l'IEM de l'Estran afin de venir avec un groupe, une rampe sur mesure a été créée par le service d'entretien des bâtiments afin de permettre l'accès à la patinoire à tous les usagers en fauteuils.

Autres exemples de la prise en compte de l'accessibilité dans la programmation **d'évènements de la Ville** :

- ✓ Lors des appels à projets pour les manifestations (Saint-Nazaire côté nature/ Saint-Nazaire côté plage), il a été systématiquement demandé aux intervenants d'inclure au maximum tous les publics (quel que soit l'âge ou la situation des participants aux ateliers).
- ✓ Le plan d'aménagement du marché de Noël a été transmis en amont de la manifestation pour avis à la commission communale d'accessibilité des ERP, afin de s'assurer de l'accessibilité du projet.

1.4 Sensibilisation du public aux handicaps

L'équipe du centre de loisirs de Jean Zay a souhaité sensibiliser les enfants à la notion de différence et du handicap durant les vacances d'automne 2023. Leurs objectifs : changer le regard et déconstruire les préjugés.

Durant les vacances, 52 enfants ont pu bénéficier d'une sensibilisation aux différents handicaps, grâce à l'investissement de l'équipe d'animation et de représentants d'associations locales : l'APF France handicap, l'association des chiens guides d'aveugles de Loire-Atlantique, l'association "Nos Doigts Sont Nos Yeux", et l'association "Sign and Song".

Les enfants ont pu faire un parcours en fauteuil roulant sur des modules reproduisant les difficultés urbaines rencontrées, découvrir le braille, apprendre à signer son prénom ou des chansons, et surtout échanger sur le handicap.

L’équipe a clôt ce beau projet en organisant un moment festif avec invitation des familles, en présence de tous les participants qui sont venus bénévolement.

2/ CONSTRUIRE ENSEMBLE LA VILLE INCLUSIVE

Une place à part entière dans la vie de la cité

A6	**Poursuivre et développer l'accès à la vie municipale, culturelle et associative pour tous.**
A7	**Inciter à la mise en place du Facile à Lire Facile à Comprendre – FALC** – **et du S3A** – Symbole d'Accueil d'Accompagnement et d'Accessibilité.
A8	**Rendre les agents de la collectivité « handi-accueillants ».**
A9	**Mobiliser de nouvelles entités ressources** pour des actions d'inclusion et pour prévenir l'isolement social des personnes en situation de handicap.
A10	**Faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs.**
A11	Poursuivre l'engagement de Saint-Nazaire d'**être un territoire innovant et d'expériences dans l'accueil des personnes avec autisme.**

2.1 L'accès à la vie municipale, culturelle et associative

- **Les démarches administratives**

Dans la continuité des travaux débutés en 2022 à l'hôtel de ville (installation d'une boucle à induction magnétique), de nouveaux aménagements ont été réalisés avec l'ajout de fauteuils plus larges avec accoudoirs, des modifications d'agencements des sanitaires et une amélioration de la signalétique.

Dans les mairies annexes, l'accessibilité se renforce avec l'installation de bandes de guidage et de dispositifs d'appel si un accompagnement est nécessaire.
De plus, l'offre de service sur rendez-vous a été développée (PACS, dépôt de dossier de mariage, attestation d'accueil) afin de garantir une qualité de service au plus près de chacun. A noter, en 2023, plus de 660 rendez-vous (hôtel de ville et mairies annexes) ont été pris pour permettre l'aide à la pré-demande en ligne, la prise de rendez-vous et la création de messageries électronique.

Par ailleurs, une nouvelle procédure pour les cartes d'identités ou passeport a été mise en place : celle-ci, à l'attention des structures médico-sociales, permet aux personnes qui en ont besoin d'avoir un accompagnement dans leur démarche, en fonction de leur situation.

- ✓ En mars, 2 groupes de l'IME Marie Moreau sont venus à l'hôtel de ville dans le cadre de l'instruction civique. Ils ont pu bénéficier d'une présentation du service de l'état civil (missions, acteurs), la présentation de quelques registres (naissances, mariages, décès), et enfin une visite de l'hôtel de ville.

- **Communication municipale** :

- ✓ Le site https://www.saintnazaire.fr/ a été évalué et est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). L'audit de conformité réalisé par Inovagora révèle que 96% des critères du RGAA version 4 sont respectés.
- ✓ Les vœux du Maire aux corps constitués, ont été interprétées en langue des signes, comme depuis plusieurs années.

- **La médiathèque**

La saison 2023 comportait différentes animations avec interprète en LSF (heure du conte, conférences) : 4 « heure du conte » et 6 conférences.

Le nouveau site internet des médiathèques municipales de l'agglomération, disponible fin 2023, est conforme au référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA). Suite à la migration informatique des médiathèques, nous avons désormais 1 seul site pour les 10 médiathèques. Auparavant, les différents sites et particulièrement celui de Saint-Nazaire n'étaient pas du tout accessibles (pas de version responsive et une conception / technologie ne permettant pas l'accès à des non-voyants).

- Le **Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse**

Poursuite de l'accompagnement particulier auprès du public pour la saison 2023/2024. 70 personnes en situation de handicap sont actuellement inscrites au conservatoire (55 l'année dernière), notamment en cours individuels avec un aménagement des apprentissages, ou en interventions ponctuelles d'enseignant :

- 45 enfants, jeunes ou adultes en instruments ou en collectif
- 4 jeunes de l'IME Clémence Royer: handidanse
- 4 jeunes de l'IME Lucien Desmonts : handidanse
- 7 adultes du Foyer Gabriel Fauré : atelier musical
- 6 adultes de l'hôpital de jour Le Trimaran: atelier musical
- 4 enfants de l'hôpital de jour Bellefontaine : atelier musical

Les ateliers ont eu lieu au conservatoire, sauf pour l'hôpital de jour (sur site).

2.2 Inciter à la mise en place du Facile à Lire Facile à Comprendre

Depuis 2020, **Le Grand Café** poursuit son travail de réalisation de textes autour de chacune de ses expositions en utilisant le FALC. En partenariat avec l'association « Nous Aussi » qui fait une relecture de chaque document et la chargée de développement culturel de l'APEI Ouest 44 pour sa diffusion, le centre d'art continue d'approfondir le vocabulaire de la création contemporaine à portée de toutes et tous. Sur l'année 2023, 3 documents ont été réalisés autour des expositions suivantes : *Edgar Sarin, Souvenir nouveau et Mattia Denisse*.

2.3 Rendre les agents de la collectivité « handi-accueillants »

- ✓ 4 agents ont suivi une formation initiale de LSF (langue des signes française) à l'IUT sur l'année 2023-2024.

- ✓ Le service Petite enfance a construit un parcours de formation en partenariat avec « la souris verte » à déployer sur 2024, au détour de l'ouverture de CAP Mômes

- ✓ Cette année, plusieurs temps de sensibilisation et formation ont été organisés à destination des professionnels de la direction Enfance Education:

- « Troubles du comportement » avec l'association Marie Moreau (6h pour 22 agents)
- « La santé mentale et les états psychiques des jeunes en ACM » (7h pour 2 agents)
- Immersion au sein de l'IME Clémence Royer (2X7h pour 1 agent)
- 4 temps de sensibilisation « Troubles du comportement » avec Jeunesse et Avenir (2h30 pour 80 agents)
- Sensibilisation du DAR pour les ATSEM de l'école Camus (2X2h)
- Et dans le souci de mieux comprendre les situations complexes, les animateurs, bénéficient également de séances d'analyse de la pratique (2 séances de 2h/an pour chaque équipe d'ALSH).

2.4 De nouvelles ressources pour la Petite enfance :

Création de 2 postes de « référent santé accueil inclusif » qui interviennent au sein des multi accueils et de la crèche familiale dans une logique de prévention, de référence sur les sujets sanitaires et d'inclusion. (Création de 1.6 ETP car un poste d'infirmier à 0.4 ETP existait déjà).

2.5 Faciliter l'inclusion dans les clubs sportifs

Impliquée depuis de nombreuses années dans la prise en compte des handicaps, la direction des sports et du nautisme a conforté son action depuis 10 ans auprès des enfants et adultes concernés, et les clubs sportifs.

- **Financement des associations**

- Les subventions ordinaires de l'année 2023 :
  - ✓ Alerte de Méan – Section Sport Santé (loisirs) : 915 €
  - ✓ Handi'Nat (pratiquants en compétition) : 9899 €
- Accompagnement individualisé de sportifs de haut niveau : aide financière exceptionnelle de 2000 € au club Handi'Nat pour la préparation sportive d'un nageur sur liste ministérielle haut niveau, de niveau international et champion du monde en 2021.
- Les subventions exceptionnelles dans le cadre du soutien aux projets :
  - ✓ Alerte de Méan – Section Sport Santé : 4 000 €
  - ✓ BEST Triathlon (soutien évènement « Triathlon Sois Fier de Toi ») : 2 000€

- **Des actions nautiques en partenariat avec les associations :**

- HandiJoalland : journée nautique handisport et sport adapté avec des clubs nazairiens organisée par le Service Education Sportive et Nautisme, permettant l'accueil de public en situation de handicap au Bois Joalland.
  Le 23 mai 2023, 11 établissements médico-sociaux (6 en 2022) ont été accueillis pour un total de 84 participants (2 fois plus qu'en 2022). Les 6 activités proposées étaient encadrées par 3 associations nautiques (28 bénévoles) et 8 éducateurs de la Ville.
- Convention avec le SNOS Voile pour la mise à disposition de 4 bateaux adaptés pour les événements et mise à disposition du ponton municipal permettant de favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap.

- **Mobilisation des clubs**

En 2023, cela s'est décliné selon plusieurs actions :

- Avec le BEST Triathlon (« Triathlon Sois Fier de Toi ») : Accompagnement à la recherche de financements, soutien logistique lors de la manifestation, attribution d'une subvention exceptionnelle.
- Avec le Judo Club Nazairien : Accompagnement à la mise en place d'un partenariat avec un Etablissement Social et Médico-Social (Agir et Vivre l'Autisme). Mise en relation, recherche de financements et de créneaux dans les équipements sportifs.

- **Accompagnement et suivi des porteurs d'actions** en faveur des personnes en situation de handicap :

- 6 clubs avec une structuration en section (SNAF, SNVBA, SNOS Pétanque, Alerte de Méan, HRN, SNOS Aviron) permettant l'accueil pour la saison 2023-2024 de 312 enfants jeunes et adultes (295 en 2022-2023) en situation de handicap (35 % en handisport et 65 % en sport adapté).
- 4 clubs favorisant l'accueil de jeunes handicapés issus d'établissements spécialisés : Saint-Nazaire Handball, SNOS Aviron, Saint-Nazaire Ovalie et Saint-Nazaire Volley-Ball Atlantique.

Fin 2023, il était recensé 5 clubs de fédérations affinitaires, affiliés ou en cours d'affiliation à la FF Sport adapté : SNAF, SNVBA, SNHB, SNOS Pétanque, SNOS Aviron) et 2 clubs avec la double affiliation FF Sport adapté et FF Handisport : HRN et Alerte de Méan.

Dans ce cadre, les réussites sportives dans le cadre des compétitions se sont multipliées :

- **SNAF :** champion départemental et vice-champion régional foot à 7. Participation au championnat de France,
- **SNOS Pétanque :** participation au championnat de France,
- **SNOS Aviron :** 2 titres régionaux en para-aviron. 1 titre de champion de France en aviron de mer partagé,
- **Alerte de Méan :** 1 titre individuel de champion régional et 1 autre de vice-champion de France,
- **HRN :** 1 médaille de bronze au championnat de France handisport, 11 médailles (1 en or, 6 en argent, 4 en bronze) au championnat de France Jeunes sport adapté, 14 médailles (4 en or, 5 argent, 5 en bronze) au championnat de France Toutes Catégories.

2.6 Poursuivre l'engagement de Saint-Nazaire d'être un territoire innovant et d'expériences dans l'accueil des personnes avec autisme

Le 5 décembre 2023 a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment d'accueil de l'Unité d'enseignement maternel pour les enfants porteurs de troubles autistiques, en présence de Eric de Wispelaere, Sous-préfet de Saint-Nazaire.

Pour rappel, en septembre 2021, deux nouveaux dispositifs ont été inclus dans deux écoles de la Ville : **une classe « unité enseignement en maternelle autisme »**, composée de 7 enfants diagnostiqués trouble du spectre de l'autisme à l'école Carnot, en partenariat avec l'IME Clémence Royer, et **une classe « unité enseignement élémentaire autisme »**, composée de 7 enfants, au sein de l'école Camus, en partenariat avec l'IME Jeunesse et Avenir. Cette nouvelle proposition est issue d'une convention tripartite entre la Ville, l'Education Nationale et les IME concernées.

Pour cette année scolaire 2023-2024, 14 enfants sont accueillis dans ces 2 classes (7 à Carnot et 7 à Camus).

Une place à part entière pour l'enfant dans les différents temps de vie éducatifs

A12	**Poser le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les différents temps de vie hors scolaires** - Accueil périscolaire, Temps péri éducatif, mercredi, vacances.
A13	**Améliorer les conditions matérielles de la scolarisation des enfants en situation de handicap** dans les écoles publiques de la ville.
A14	**Mettre en place des conventions collectives de stages** pour les élèves en situation de handicap avec des structures, collèges et lycées.

2.7 L'accueil des enfants lors des différents temps éducatifs

Pour l'année scolaire 2023/2024, ce sont **315 enfants** (+26 par rapport à 2022) en situation de handicap, avec reconnaissance MDPH, en cours de reconnaissance ou présentant des difficultés comportementales entravant le développement, qui ont été accueillis dans les 20 groupes scolaires publics nazairiens et les 8 centres de loisirs. Ces chiffres sont en constante augmentation, comme on peut le constater sur le tableau suivant.

	pause méridienne	*DAR*	*UEMA*	*enf avec AESH midi*	*enfants à besoins spécifiques*	*TOTAL PAUSE MERIDIENNE*	*ALSH petites vacances /période*	*ALSH ÉTÉ*
2019-2020	74 enfants ULIS				32 enfants	106 enfants	17 enfants	23 enfants
2020-2021	72 enfants ULIS				68 enfants	140 enfants	20 enfants	30 enfants
2021-2022	72 enfants ULIS	2	7	9 enfants	117 enfants	207 enfants	25 enfants	36 enfants
2022-2023	72 enfants ULIS	5	7	26 enfants	133 enfants	240 enfants	40 enfants	35 enfants
2023-2024	73 enfants ULIS	7	7	26 enfants	134 enfants	247 enfants	60 enfants	

Parmi ces 315 enfants, 88 enfants sont accueillis dans les 7 dispositifs ULIS intégrés dans les établissements scolaires de la Ville (3 ULIS troubles des fonctions cognitives, 2 ULIS troubles spécifiques du langage et des apprentissages, 1 ULIS troubles des fonctions motrices, et l'ULIS-ECOLE/ITEP, en partenariat avec l'IME Marie Moreau), plus 2 dispositifs médico sociaux, l'UEMA et le DAR, en partenariat avec l'APAJH44 et Jeunesse et avenir.

- **Mise en place de moyens pour l'accompagnement des enfants**

Durant les petites vacances, jusqu'à 60 enfants à besoins spécifiques sont accueillis accompagnés par 8 animateurs « Personnes Ressources Inclusion ». Un poste a été créé pour chaque centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Pour les ALSH, la fermeture des IME pendant certaines périodes des vacances (2ème semaine des vacances et le mois d'aout) entraine aussi des demandes toujours croissantes.

- **Création et renforcement de lien avec les partenaires extérieurs**

- Renforcement de l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques par des éducateurs de l'IME Marie Moreau sur le temps de la pause méridienne. Soutien aux équipes en place (observations, échanges, conseils)
- Lien avec l'UEMA, le DAR, et l'ITEP (les structures médico-sociales externalisées dans les écoles)
- Accueil dans les ALSH de stagiaires de l'IME Jeunesse et Avenir
- Partenariat avec l'Alerte de Méan afin de faire bénéficier aux enfants de l'ULIS troubles des fonctions motrices de temps de sports le mercredi après-midi.
- Pour cette année scolaire 2023-2024, une convention a été signée avec l'association Marie Moreau afin de pouvoir accueillir les enfants de l'ITEP le mercredi en présence des éducateurs au sein de l'ALSH de Lamartine.

- **Achat de matériel à disposition des équipes et des enfants**

L'achat de matériel adapté aux enfants, au travers du budget de la mission inclusion de la direction Enfance Education, permet de proposer du matériel adapté en fonction du handicap; mais aussi en partant des intérêts des enfants afin de créer du lien.
En 2023, les « personnes ressources inclusions » ont été équipées de différents matériels inclusifs (casques réducteurs de bruit, time timer…) afin d'aider les enfants.

- ✓ 7 000 € de matériels pédagogiques spécifiques ont été achetés par la Ville (projet d'équiper chaque école et centre de loisirs de malle inclusive).
- ✓ Et 2 400 € en investissements, avec notamment une chaise adaptée.

- **En ce qui concerne les PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel) de l'année 2023/2024**

- Toutes les classe ULIS sont parties prenantes, soit de manière inclusive, soit avec des projets spécifiques.
- Il y a eu un projet inclusif avec la classe ULIS d'Ernest Renan, partie prenante du projet Moondog dans le cadre des PEAC menés avec le conservatoire (1 danseuse et 1 musicienne intervenante) jusqu'au spectacle sur scène.
- Et un avec la classe ULIS de l'école Victor Hugo dans le cadre du projet Uramado.

Habiter la ville à part entière

A 15	**Sensibiliser les concepteurs et décideurs pour inscrire le handicap dans les projets urbains.**
A 16	Faire des personnes en situation de handicap des **acteurs de la vie des quartiers en apportant une expertise d'usage au sein des groupes GUSP –** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
A 17	**Encourager les projets d'habitat inclusif et les actions avec les personnes en situation de handicap pour la conscience d'habiter.**

2.8 L'habitat inclusif et évolutif

Il y a eu une poursuite de la sensibilisation des différents services concernés par de nouveaux projets urbains aux enjeux d'accessibilité universelle (service égalité de la ville), rencontre des professionnels avec les retours d'usagers évoqués en Commission Communale pour l'Accessibilité.

- En 2023 : 2 projets d'habitats inclusifs, avec la création de 8 logements chacun portés par l'association HAPI'Coop en lien avec les bailleurs CISN - Silène et l'APEI44. Livraison de la résidence « Solaris » en septembre.

- En ce qui concerne la mise en accessibilité du parc privé ancien :
- ✓ Il y a eu 79 visites (diagnostics) à domicile réalisées par les ergothérapeutes missionnés par Saint-Nazaire Agglomération.
- ✓ Saint-Nazaire Agglomération a accordé en 2023, 64 208 € de subventions accessibilité (70 logements).
- ✓ Et 386 257 € d'aides extérieures (ANAH principalement mais aussi département 44, caisses de retraite, complémentaires santé, etc)

- Travaux d'adaptation réalisés :
- ✓ 77 logements ont été rendus accessibles au handicap de leur propriétaire pour un montant moyen de travaux par logement de 9 687 €

NB : Les chiffres ne s'interprètent pas en continuité les uns des autres : les diagnostics réalisés n'aboutissent pas toujours un dossier d'aide dans l'année de leur réalisation et les travaux ne se réalisent pas toujours l'année de l'accord de la subvention. De plus ils ne concernent que les propriétaires occupants modestes au sens des plafonds de ressources de l'ANAH (public éligible à l'accompagnement de Saint-Nazaire Agglomération).

Une place à part entière dans l'emploi

A18	Maintenir, pour la Ville en tant qu'employeur, l'engagement d'**aller au-delà des obligations réglementaires du minimum de 6 % d'emploi** de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) **et d'accompagner les agents avec des restrictions médicales**.
A19	**Poursuivre l'ouverture des appels d'offres des marchés publics de la Ville et du CCAS au secteur adapté et protégé,** plus largement dans une démarche d'économie sociale et solidaire.
A20	**Accompagner la réflexion et les projets associatifs d'inclusion par le travail et/ou de travail adapté, notamment** par la mise en réseau avec les acteurs locaux et l'aide à la recherche d'un local.

2.9 Une place à part entière dans l'emploi

- **Au sein de la Ville et du CCAS**

Garantir une place à part entière pour chacun, notamment dans l'emploi pour les agents municipaux et ceux du CCAS, c'est aussi l'esprit de la politique d'intégration du handicap dans les services de la Ville.

La Ville et le CCAS remplissent les obligations réglementaires au-delà du minimum de 6% d'emploi de personnes ayant de la qualité de « Bénéficiaire de l'obligation d'emploi » *(BOE = bénéficiaires de l'obligation d'emploi)* :

Les déclarations pour la Ville de Saint-Nazaire le Centre Communal d'Action Sociale basées sur les chiffres au 31/12/2023 :

Ville de Saint-Nazaire	
Nombre de BOE présent	117
Taux d'emploi direct	**8,27 %**

Centre Communal d'action sociale	
Nombre de BOE présent	9
Taux d'emploi direct	**13,43 %**

En comparaison, le rapport national 2023 **:**

Rapport annuel national FIPHFP	**2023**
Fonction publique territoriale	6,89 %
Fonction publique de l'état	4,64 %
Fonction publique hospitalière	5,64 %

Profils des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi à Saint-Nazaire en 2023

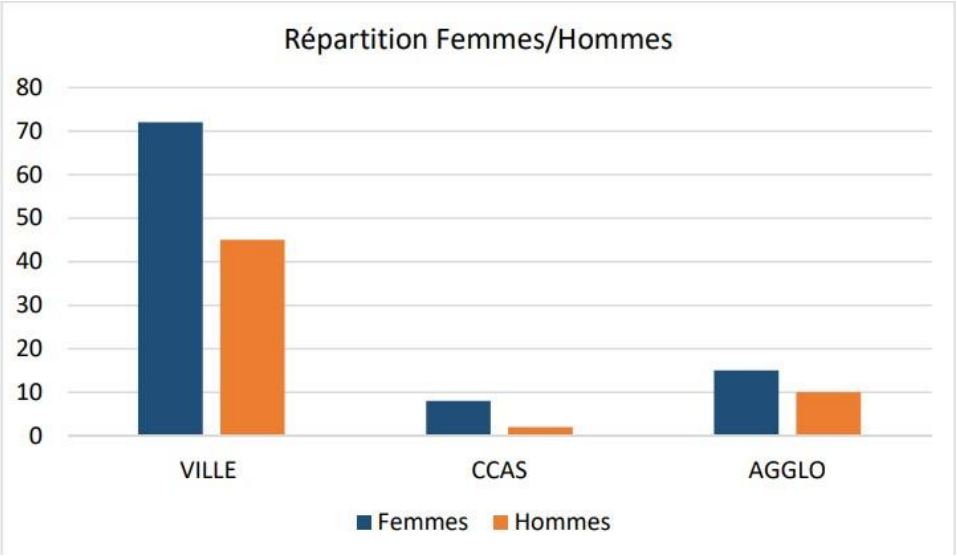

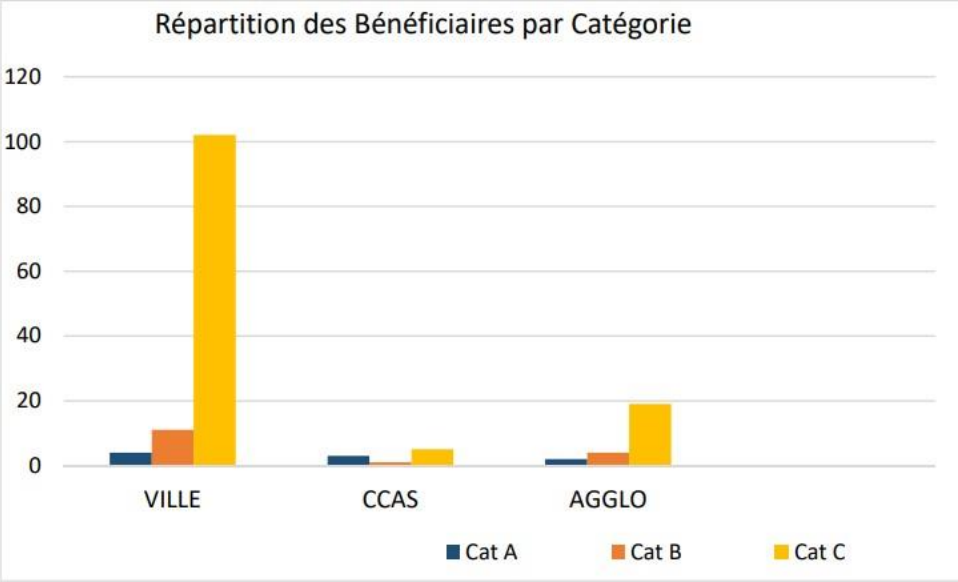

- Les agents concernés sont majoritairement des femmes, et principalement des agents de catégorie C.

Les recrutements entre le 01 janvier et le 31 décembre 2023

Collectivité	Ville	CCAS
Agents BOE recrutés	5	1

- **Avec nos partenaires**

Le 6 octobre 2023 à l'ESAT Marie MOREAU, une intervention auprès d'entreprises dans le cadre du dispositif « Entreprise Accueillante » a été proposée par le service emploi insertion innovation sociale de l'Agglomération, la mission handicap de la Ville et Cap Emploi.
L'atelier #3 « Emploi et Handicap » a permis d'échanger et de soulever des questions telles que : Comment savoir si les postes de mon entreprise sont adaptés ou adaptables aux différents handicaps ? Quelles questions peut-on poser ou non en entretien de recrutement ? Comment sensibiliser l'ensemble de l'entreprise à être « handi-accueillante »?

2.10 Poursuivre l'ouverture des appels d'offres des marchés publics

Actuellement les appels d'offres des marchés publics de la Ville comportent systématiquement des indications relatives au secteur adapté et protégé, et plus généralement de l'économie sociale et solidaire pour favoriser leur mobilisation.

En 2023, la Ville a notamment fait appel à l'ESAT Marie Moreau pour la création d'une collection spécifique de cadeaux protocolaires « L'esprit Saint-Nazaire ». Et à l'ESAT de Saillé sur certaines prestations de traiteur (ex : Séniors sur leur 31)

3/ FAIRE LA VILLE ACCESSIBLE

A21	**Conforter le rôle de la Commission Accessibilité des ERP - Etablissements recevant du public - de référent et de conseil sur le confort d'usage et le bon sens, dans le respect des obligations réglementaires,** auprès des professionnels privés et publics (techniciens du bâtiments, architectes, notaires, commerçants et exploitants, porteurs de projets, agences immobilières…).
A22	**Valoriser les ERP - Etablissements recevant du public – privés et publics et les cheminements accessibles dans la ville.**
A23	**Réévaluer le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des espaces – PAVE.**
A24	Aménager ou créer du **stationnement PMR sur l'espace public suivant le critère de l'usage par le plus grand nombre.**
A25	**Continuer de mener une concertation élargie avec les représentants du handicap sur les grands projets urbains.**

3.1 Conforter le rôle de la Commission Accessibilité des ERP

En 2023, il y a eu **11 séances plénières** (1/mois sauf au mois d'août) ainsi que 11 pré-commissions. Lors de ces commissions, 68 dossiers de demande d'autorisation de travaux ou d'autorisation sur permis de construire ont été examinés et instruits par la Commission Communale d'Accessibilité des ERP de Saint-Nazaire (95 en 2022).

- Aucun avis défavorable n'a été donné, mais plusieurs dossiers sans avis, considérant qu'il n'y avait pas d'impact sur l'accessibilité.

- En 2023, nous avons réalisé **13** visites d'ERP soit pour des réceptions de travaux ou dans le cadre de visite périodique, permettant ainsi de faire des retours précis en expertise d'usages auprès des exploitants d'ERP.

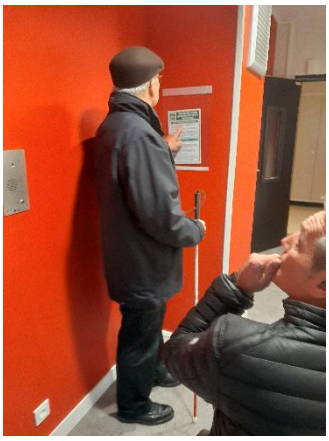

- La commission a aussi réalisé un travail permettant de valider des plans « type » pour les sanitaires aménagés dans les bâtiments municipaux.

3.2 Rendre les établissements recevant du public et les cheminements accessibles

- **Poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** de la Ville :

✓ En 2023, l'espace Pitre Grenapin, l'espace Civique Jacques Dubé et le CCAS ont obtenus des attestations certifiant leur conformité en accessibilité par un organisme de contrôle agrée.

L'avancée des ERP sous ADAP en 2023, sur **259** Etablissements Recevant du Public :

- **59** sont en cours de mise aux normes.

- **42** établissements ont été rendus accessibles.

-**130** sont encore à mettre aux normes d'accessibilité (travaux non débutés).

- les établissements restants ayant changés de destinations (hors ERP Ville)

- **Equipements sportifs :**

En 2023, à l'occasion de la réhabilitation du gymnase de Saint-Marc Aimée Lallement, l'ensemble de l'équipement a été remis aux normes d'accessibilité.

- **Accessibilité des plages** :

2 plages sont accessibles en période estivale : Villès Martin et M. Hulot à Saint-Marc sur Mer. Chaque année, les équipements roulants pour l'accès à la baignade (Tiralo) sont entretenus et des voies de roulement sont mises en place.

Effectif d'usagers du matériel type « Tiralo » été 2023 : 15 demandes (38 en 2021 / 9 en 2020)

- **Accessibilité des cimetières :**

Des études ont débuté pour améliorer l'accessibilité des cimetières de la commune. Elles sont menées par la direction du patrimoine immobilier d'une part et par la mission ville amie des aînés d'autre part. Le but est, notamment, de retravailler les accès à ces équipements et de compléter les services disponibles (sanitaires, bancs).

- **Commerces :**

Aucune aide à la mise en accessibilité n'a été demandée en 2023 sur les 15 demandes de subventions déposées au service commerce.

- **Cheminements piétons :**

Réalisation de travaux de mise en accessibilité PMR sur le chemin côtier dans le secteur de St Marc en novembre 2023.

3.3 Mise à jour du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Fin 2019, l'unité Gestion de Données du patrimoine non bâti (GDDPNB) a missionné le bureau d'études SCE pour la **mise à jour du PAVE** (élaboré en 2011) avec plusieurs objectifs :

- Analyser l'évolution de l'accessibilité sur la base de relevés de terrain réalisés en mars 2020.
- Organiser sa mise à jour future en régie par une application informatique.
- Et diffuser les données à jour à l'ensemble des services de la Ville et de Saint-Nazaire Agglomération.

L'élaboration d'une application pour traiter ces éléments d'accessibilité de la voierie (en cours de développement) a été confiée à la Direction de la Donnée de Saint-Nazaire Agglomération. Ce travail est en lien avec la nouvelle obligation de collecter les données d'accessibilité des transports et de la voirie, d'ici décembre 2023, pour alimenter les applications permettant de renseigner les usagers sur les possibilités qui leurs sont ouvertes dans le cadre de la LOM - Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

3.4 Mise en accessibilité de la voirie et stationnement PMR sur l'espace public

Des abaissements pour le passage des piétons à mobilité réduite en traversées de voies avec pose de bandes d'éveil à la vigilance sont réalisés chaque année, ainsi que le renouvellement de feux sonores pour les traversées piétonnes des carrefours.

En 2023, ont été réalisés dans la ville :

Aux abords des écoles :
- Création de stationnement UEMA Ecole Carnot
- Création de stationnement UEMA Ecole Camus
- Accessibilité Ecole Maternelle Jules Simon temporaire

Cheminements :
- Ile des Mers : Continuité de la coulée verte
- Palissy : Mise aux normes trottoir
- Croix Fraîche – Mise aux normes trottoir
- Blanqui – Réfection et mise aux normes trottoir le long d'un nouvel immeuble
- Base nautique de Villès - Réorganisation des stationnements et cheminements

Traversées piétonnes :
- Mansart – Mise aux normes du passage piétons (pentes)
- Buffon - Création d'un passage piétons conforme (Collège /carrefour des solidarités)
- Verne – Création de passage piétons au niveau du complexe sportif

- Océan – Création d'un passage piétons, notamment pour une demande d'accès avenue des Roches Noires

Place PMR :
- Croix Fraîche 93 – Création de place PMR

3.5 Continuer de mener une concertation élargie avec les représentants du handicap sur les grands projets urbains

✓ A l'automne 2023, la ville a lancé une **concertation autour de la marche à pied et du vélo**, en vue de la définition d'un nouveau schéma des mobilités à l'échelle de la commune.

En amont de cette concertation, des entretiens ont été proposés aux différentes associations représentatives des usagers, pour échanger sur le sujet, et plus particulièrement sur **l'accessibilité piétonne** avec l'agence SENNSE, qui accompagne la ville dans la démarche. Plusieurs associations ont été conviées afin de s'exprimer sur leur besoins et attentes (APF France handicap, Fédération des Malades et Handicapés, Association des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest et Nous aussi).

✓ La **Commission Communale d'Accessibilité** de Saint-Nazaire a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accessibilité des espaces publics et des services pour tous les habitants.

Nous nous sommes réunis en 3 séances plénière (en mars, juin et octobre).
Les thématiques abordées ont été : **L'accès des commerces** (en présence d'une représentante de la CCI), **l'accès aux loisirs** (partage de l'offre existante proposée et de ce qui pourrait être développé), **l'offre de mobilité** accessible (présentation de l'audit et concertation des habitants sur la mobilité, réalisé par Saint-Nazaire Agglomération, ainsi que le projet de délibération cadre sur la mobilité).

En parallèle des séances plénières, un groupe de travail « voirie et espaces publics » a été mené. Dans ce cadre, nous avons eu une réunion d'information sur le projet urbain de l'avenue Albert De Mun par le technicien référent du projet, avec un recueil des nécessités d'accessibilité existantes et propositions. Puis il y a eu 2 visites « sur sites » pour mettre en exergue les obstacles rencontrées et besoins d'aménagements (secteur Broodcoorens et secteur De Mun). Enfin, nous avons fait un partage des différentes observations communes, afin de créer un outil de partage auprès des concepteurs et acteurs des projets de voierie. Cet outil est actuellement en cours de finalisation.

Photos prises lors des visites sur sites avec des membres du groupe de travail de la Commission Communale pour l'Accessibilité, début 2023.